

NOM Prénom

.....

Grade et fonction

.....

Lieu d'exercice

.....

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,

s/c du chef d'établissement

..... (1)

Conformément aux dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 18 janvier 2024 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Nevers.

Il est organisé par la section départementale du SNES-FSU l'égide sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

A, le ... / ... /20...

Signature

(1) Ajouter la mention : M. ou Mme... Principal du collège... ou Proviseur du lycée...